

467773

MINISTÈRE DES TRANSPORTS
CENTRE DE DOCUMENTATION
700, BOUL. RENÉ-LÉVESQUE EST,
21^e ÉTAGE
QUÉBEC (QUÉBEC) - CANADA
G1R 5H1

RAPPORT DU COMITE CHARGE D'ETUDIER LA POSSIBILITE
POUR LE MINISTERE DES TRANSPORTS DU QUEBEC D'ACHETER
LE SEL DIRECTEMENT DE LA MINE ET D'EN ASSURER LE
TRANSPORT DE LA MINE AU QUEBEC

Projets spéciaux

Bureau du sous-ministre adjoint
Ministère des Transports du Québec

Par:

André Michon

Février 1979

CANQ
TR
BSM
159

MEMBRES DU COMITE

MM. Bruno Beauregard, ing.
Directeur
Approvisionnement et Contrats

Gérard Brichau
Service de l'Approvisionnement

Gérard Caron, ing.
Chef du Service
Entretien d'hiver

André Michon
Projets spéciaux

Raymond Pelletier, ing.
Chef de la division "Opérations"
Service de l'Entretien d'hiver

Jacques Therrien
Officier de marine
Service de la Concertation

TABLE DES MATIERES

INFORMATIONS INTRODUCTIVES	1
1. Quantité annuelle utilisée	1
2. Sources d'approvisionnement	1
3. Méthode d'approvisionnement	2
4. Méthode de distribution des fournisseurs	2
5. Contrôle de la qualité	3
LOGISTIQUE	3
6. Possibilité d'acheter le sel directement de la mine	3
7. Relation entre la production du sel et son transport	3
8. Situation maritime actuelle au Québec	4
9. Prise en main du transport du sel par le M.T.Q.	5
CONCLUSION	6
10. Pour l'année 1979-1980	6
11. Pour 1980 et les années subséquentes	6
ANNEXE "A"	
ANNEXE "B"	

INFORMATIONS INTRODUCTIVES

1. Quantité annuelle utilisée - 1 500 000 tonnes

1.1. L'entretien d'hiver de tout le réseau routier québécois, à tous les paliers de juridiction, requiert environ un million et demi (1 500 000) de tonnes de sel réparti comme suit:

- | | |
|--|----------------|
| a) Ministère des Transports | 700 000 tonnes |
| b) Office des autoroutes | 70 000 " |
| c) Ville de Montréal | 130 000 " |
| d) Autres municipalités,
aéroports, ports nationaux,
terrains de stationnement, etc. | 600 000 " |

2. Sources d'approvisionnement

2.1. Actuellement, trois (3) compagnies propriétaires de mines, situées au Canada et aux Etats-Unis, sollicitent cette clientèle.

- a) La Compagnie Domtar exploite la mine Goderich, Ontario;
- b) La Compagnie Canadienne de Sel Ltée avec les mines à Pugwash, Nouvelle-Ecosse et Windsor, Ontario.
- c) La Compagnie de Sel Iroquois de la mine de Détroit, U.S.A.

2.2. D'autres propriétaires de mines, celles-ci situées outre-mer (Sicile, Italie, Roumanie) se sont déjà intéressées au marché Québécois. D'ailleurs, en 1971 et 1973, notre ministère tenta une expérience dans ce sens et acheta du sel de la Roumanie et de l'Italie.

Le but: découvrir de nouveaux marchés et, par la même occasion, inciter les trois compagnies "dominantes" à la "prudence". L'expérience s'est avérée laborieuse, onéreuse et inefficace.

3. Méthode d'approvisionnement

3.1. Au ministère des Transports, nos besoins sont réquisitionnés par régions administratives, et font l'objet de soumissions publiques vers la mi-juin de chaque année via le Service général des Achats (S.G.A.).

Voir Tableau en Annexe "A"

3.2. Les prix sont demandés F.A.B. nos propres entrepôts érigés sur l'ensemble de notre territoire.

3.3. Les livraisons sont sur demande, et les prix sont fermes pour la durée du contrat, lequel est habituellement effectif jusqu'à la fin de notre année fiscale.

3.4. Les commandes sont émises au plus bas soumissionnaire sans tenir compte de la pondération québécoise, puisque le contenu québécois est sensiblement le même pour les trois compagnies, et d'ailleurs, très difficiles à déterminer.

4. Méthode de distribution des fournisseurs

4.1. La presque totalité du sel (à l'exception d'une partie de la région de l'Outaouais et de l'Abitibi)* est acheminée par bateau vers différents ports du Québec et mis en réserve sur les quais ou dans les entrepôts loués ou propriété des fournisseurs jusqu'au moment de la demande de livraison émise par le ministère.

* N. B. 27 000 tonnes destinées à la région de l'Outaouais sont livrées de Prescott, Ontario, vers l'entrepôt de la compagnie Canadienne de Sel à Aylmer par camions ontariens.

32 000 tonnes destinées à l'Abitibi sont transportées de la mine Goderich ou Windsor, Ontario, par chemin de fer vers Val d'Or.

- 4.2. Les livraisons se font par transport routier vers nos entrepôts et doivent être effectuées par les détenteurs de permis de camionnage en vrac faisant partie du poste d'affectation régionale.
 - 4.3. Les taux concernant le transport routier sont ceux décrétés par la Commission des Transports du Québec.
 - 4.4. Le fournisseur a la responsabilité de maintenir la quantité et la qualité du chlorure de sodium jusqu'à la prise de possession du matériau par le ministère lors de la livraison dans nos entrepôts.
5. Contrôle de la qualité
- 5.1. Le chlorure de sodium livré non conforme à la norme B.N.Q. 2410-200 du 19 02 71 imposée dans les demandes de soumissions pourra faire l'objet d'un crédit de la part du fournisseur, calculé selon les modalités spécifiées sur la commande. Le prélèvement des échantillons pour analyse se fait généralement à l'entrepôt du fournisseur (quai) avant le chargement dans les camions pour livraison.

LOGISTIQUE

6. Possibilité d'acheter le sel directement de la mine
- 6.1. En théorie, il est toujours possible d'acheter le sel directement à la mine et de se substituer au propriétaire exploitant dans l'organisation du transport. Mais il serait extrêmement périlleux de le faire, le transport étant un élément déterminant dans les opérations d'une mine de sel.
7. Relation entre la production du sel et son transport
- 7.1. L'exploitation d'une mine de sel, tant au niveau de la production qu'à celui du coût d'opération, est étroitement reliée à la planification de son transport et à leur capacité d'entreposage.

7.2. Les compagnies productrices négocient donc leur contrat d'affrètement un à deux ans d'avance avec les sociétés maritimes afin de:

- a) s'assurer de la disponibilité des navires;
- b) permettre aux sociétés de transport maritime de planifier une cargaison dans les deux sens, et ainsi bénéficier d'un abaissement de taux.

7.3. Elles doivent également prévoir des emplacements sur les quais loués de différents ports du Québec et avec baux à long terme. Or, dans certains ports, les emplacements sont déjà difficiles à obtenir, ce qui ajoute aux difficultés que le ministère éprouverait à court terme dans l'organisation de son propre transport.

8. Situation maritime actuelle au Québec

8.1. Dans le système de transport maritime qu'utilisent actuellement les compagnies de sel, les taux les plus intéressants sont offerts par des navires auto-déchargeables d'une capacité de 25 000 à 30 000 tonnes.

8.2. Selon nos informations obtenues du Service maritime, il existe peu de navires québécois actuellement en mesure de donner un tel service, à l'exception des compagnies Canada Steamship Line et Hall Corporation de Montréal qui sont d'ailleurs déjà utilisées par les compagnies qui vendent le sel. Ces sociétés ne détiennent pas de permis de la Commission des Transports du Québec, mais le transport du sel s'inscrit dans le cadre du transport interprovincial et l'armateur n'a pas besoin de ce permis.

8.3. L'Association des Propriétaires de navires ne possède aucun navire d'une capacité supérieure à 8 000 tonnes.

Alors, même si le ministère des Transports du Québec organisait lui-même le transport des différentes mines vers le Québec, la masse monétaire à ce chapitre (\$2 800 000 incluant frais et manipulation sur les quais) demeurerait entre les sociétés maritimes déjà employées par les sociétés de sel.

Voir Tableau en Annexe "B"

9. Prise en main du transport du sel par le M.T.Q.

9.1. Il est indéniable que, si le M.T.Q. décidait de s'occuper lui-même du transport maritime du sel vers nos ports du Québec, il en découlerait certains avantages socio-économiques. En effet, nous pourrions contribuer au développement du secteur maritime québécois (armateurs, chantiers maritimes) si, évidemment, nous acceptons d'appliquer un tarif préférentiel plus élevé.

9.2. Une telle décision du ministère devrait, par contre, tenir compte:

- a) d'octrois de contrats de transport à long terme si l'on veut s'assurer d'un minimum de planification et permettre aux armateurs québécois de s'équiper;
- b) modifier les conditions de nos contrats d'achat, c'est-à-dire opter pour des commandes fermes avec obligation de tout prendre et accepter que le contrôle de la qualité se fasse directement à la mine, et prendre la responsabilité de toute détérioration de la qualité découlant de la manipulation et de l'entreposage;
- c) voir à l'attribution de contrats pour l'entreposage et la manipulation du sel sur les quais ainsi qu'à la distribution vers nos entrepôts par transport routier.

- d) reviser l'échéancier concernant les offres d'appels pour l'achat du sel afin de permettre une planification valable pour le transporteur maritime. Par contre, une telle politique risquerait d'entraîner une hausse de prix du sel, vu le délai important entre la soumission d'achat et la livraison.

C O N C L U S I O N

10. Pour l'année 1979-1980

10.1. Le Comité est d'avis, vu les délais nécessaires à une organisation de transport maritime, ainsi qu'aux différents appels d'offres, qu'il est impossible pour le ministère des Transports du Québec d'envisager, pour 1979-1980, de s'occuper lui-même du transport du sel de la mine à ses entrepôts.

10.2. D'ailleurs, à cette période-ci de l'année, les sociétés de sel ont déjà planifié leur transport et négocié leurs contrats avec les sociétés maritimes.

11. Pour 1980 et les années subséquentes

11.1. Il serait possible au ministère des Transports du Québec de prendre en main le transport maritime du sel. Par contre, nous sommes informés que, d'ici 1982, la compagnie SOQUEM commencera à exploiter sa mine aux Iles-de-la-Madeleine. D'ailleurs, LOUVEM (filiale de Soquem) est présentement en appel d'offres pour son transport maritime. De plus, elle a déjà entrepris des démarches pour la location d'emplacements sur différents quais au Québec. Il y a actuellement un protocole d'entente soumis au Conseil du Trésor en vertu duquel le ministère des Transports du Québec octroierait des commandes à Soquem couvrant 90% de ses besoins en sel.

Nous estimons donc qu'il serait prématuré que le ministère des Transports du Québec mette sur pied pour 1980-1981 l'organisation d'un système de transport relativement complexe et nécessitant des engagements à long terme.

- 11.2. Si les intentions du ministère sont à l'effet d'encourager nos armateurs québécois le plus possible, nous pourrions à ce moment-là, compte tenu que Soquem est une société de la Couronne, exercer un dirigisme de bon aloi auprès de cette société.

MINISTÈRE DES TRANSPORTS - PROVINCE DE QUÉBEC

DIRECTION DE L'ENTRETIEN DES ROUTES

SERVICE DE L'EXPLOITATION D'HIVER

COMMANDES DE SEL A DEGLAÇAGE

1978 - 1979

<u>REGION</u>	<u>FOURNISSEUR</u>	<u>TONNES VRAC</u>	<u>PRIX A LA TONNE</u>	<u>MONTANTS</u>
1	Domtar	21 000	27,59	\$ 579 390
	Société Canadienne de Sel	<u>35 000</u>	28,69	<u>1 004 150</u>
		56 000		1 583 540
2	Société Canadienne de Sel	50 900	26,59	1 353 431
3-1	Domtar	21 500	18,90	406 350
	Domtar	56 500	22,45	1 268 425
	Société Canadienne de Sel	<u>---</u>	63,30	<u>12 660</u>
		78 000		1 687 435
3-2	Société Canadienne de Sel	73 500	23,69	1 741 215
4	Société Canadienne de Sel	54 000	22,43	1 211 220
5	Sel Iroquois	31 400	26,10	819 540
	Domtar	<u>4 400</u>	28,40	<u>124 960</u>
		35 800		944 500
6-1	Domtar	45 000	22,50	1 012 500
6-2	Domtar	56 100	21,25	1 192 125
6-3	Sel Iroquois	70 000	21,40	1 498 000
6-4	Société Canadienne de Sel	60 660	22,33	1 354 538
7	Société Canadienne de Sel	23 000	28,89	664 470
	Société Canadienne de Sel	<u>27 000</u>	26,64	<u>719 280</u>
		50 000		1 383 750
8	Domtar	32 000	36,00	1 152 000
<u>TOTAL</u>		661 960		\$ 16 114 254

Québec, 1978 09 21

pb

REPARTITION DES COMMANDES

DOMTAR	SOCIETE CANADIENNE DE SEL	IROQUOIS
Tonnes	tonnes	tonnes
21,000	35,000	31,400
21,500	50,900	70,000
56,500	73,500	
4,400	54,000	
45,000	60,660	
56,100	23,000	
32,000	27,000	
236,500	324,060	101,400

GRAND TOTAL: 661,960 tonnes

Coût global du sel (NCAL)

662,960 tonnes pour un montant total de \$ 16,114,254.00

REPARTITION DES MASSES MONETAIRES

Masse monétaire globale	\$ 16,114,254.00
Coût approximatif du sel à la mine:	
DOMTAR: 15.40 x 236,500	\$ 3,642,100.00
IROQUOIS: 15.40 x 101,400	\$ 1,561,560.00
SOCIETE CANADIENNE DE SEL 14.40 x 324,060	\$ 4,666,464.00
	\$ 9,870,124.00

Masse monétaire approximative attribuée
au transport maritime (en enlevant la
partie pour Abitibi) et incluant frais
de manutention et d'entreposage sur le
quai.

\$ 2,876,380.55

Masse monétaire attribuée au transport
terrestre.

\$ 2,876,377.45
